





# **Guide Projets**

Ce guide s'adresse à tous les utilisateurs participant à un projet qui sont inscrits à un compte de type Propriétaire, Intervenant ou Lieu récepteur



# Table des matières

1			JCTION						
GUI	GUIDE DE CRÉATION ET DE PARTICIPATION À UN PROJET								
2	ΑI	DE À L	A NAVIGATION	. 5					
2	2.1	PAGE I	D'ACCUEIL   COMPTES DE TYPE PROPRIÉTAIRE ET INTERVENANT	. 5					
2	2.2	PAGE I	D'ACCUEIL   COMPTE DE TYPE LIEU RÉCEPTEUR	. 6					
2	2.3	ICÔNE:	S ET BOUTONS D'ACTIONS	. 6					
2	2.4	CODE	DES COULEURS	. 7					
CRÉ	ATIO	D'U	IN PROJET	. 7					
3	PF	ROJET	STANDARD	. 8					
3.1 ÉTAPE 1   DE			1   DÉMARRER UN PROJET STANDARD	. 8					
3.2 ÉTAPE 2 CRÉATION D'UN PROJET			2   CRÉATION D'UN PROJET	. 8					
3	3.3	ÉTAPE	3   Terrain	. 9					
	3.3	3.1	Adresse	. 9					
	3.3	3.2	Numéro du lot au cadastre	. 9					
	3.3	3.3	Coordonnées géographiques	. 9					
3	3.4	ÉTAPE	4   Propriétaire	10					
		4.1	Rechercher un propriétaire dans le système ou procéder à son inscription						
3	3.5	ÉTAPE	5   Facturation	12					
	3.5		Adresse courriel de facturation						
	3.5	5.2	Adresse courriel d'approbation pour la facturation	12					
	3.5	5.3	Bon de commande pour les frais de traçabilité	12					
		5.4	Bon de commande pour les frais de redevance						
3			6   Confirmation						
3	3.7	Cour	RIEL ACHEMINÉ AU PROPRIÉTAIRE	12					
	3.7	7.1	Si vous n'êtes pas le propriétaire du projet, vous devez procéder de la façon suivante	13					
4	PF		INFRASTRUCTURE LINÉAIRE						
4	.1	ÉTAPE	1   DÉMARRER UN PROJET D'INFRASTRUCTURE LINÉAIRE	14					
4	.2	ÉTAPE	2   CRÉATION D'UN PROJET	14					
4.3 ÉTAPE 3   TERRAIN		3   Terrain	14						
	4.3	3.1	Adresse						
	4.3	3.2	Coordonnées géographiques	16					
	4.3	3.3	Gestion des segments	17					
4	.4	ÉTAPE	4   Maître d'ouvrage						
	4.4	4.1	Rechercher un maître d'ouvrage dans le système ou procéder à son inscription	18					
4	.5		5   Facturation						
	4.5	5.1	Adresse courriel de facturation	19					
	4.5	5.2	Adresse courriel d'approbation pour la facturation	19					
		5.3	Bon de commande pour les frais de traçabilité	20					
4.		5.4	Bon de commande pour les frais de redevances	20					
4	.6	ÉTAPE	6   Confirmation	20					
4	.7	Cour	RIEL ACHEMINÉ AU MAÎTRE D'OUVRAGE	20					



		4.7.1	Si vous n'êtes pas le maître d'ouvrage du projet, vous devez procéder de la façon suivante	20
5		<b>PROJET</b>	REJET ACCIDENTEL	21
	5.1	ÉTAPE	1   DÉMARRER UN PROJET   REJET ACCIDENTEL	21
	5.2	ÉTAPE	2   CRÉATION D'UN PROJET	21
	5.3	ÉTAPE	3   TERRAIN	2
		5.3.1	Adresse	2
		5.3.2	Numéro du lot au cadastre	21
		5.3.3	Coordonnées géographiques	22
	5.4	ÉTAPE	5   RESPONSABLE DU REJET ACCIDENTEL	22
		5.4.1	Rechercher un responsable du rejet accidentel dans le système ou procéder à son inscription	22
	5.5	ÉTAPE	5   FACTURATION	24
		5.5.1	Adresse courriel de facturation	24
		5.5.2	Adresse courriel d'approbation pour la facturation	24
		5.5.3	Bon de commande pour les frais de traçabilité	24
		5.5.4	Bon de commande pour les frais de redevances	24
	5.6	ÉTAPE	6   CONFIRMATION	24
	5.7	Cour	RIEL ACHEMINÉ AU RESPONSABLE DU REJET ACCIDENTEL	24
		5.7.1	Si vous n'êtes pas le responsable du rejet, vous devez procéder de la façon suivante	2
PF	ROP	RIÉTAIR	E & INTERVENANT	25
6		<b>ONGLET</b>	PROJETS   MENU PRINCIPAL	25
	6.1	LISTE	DES PROJETS AUXQUELS VOUS ÊTES INVITÉ	25
	6.2	ACCE	PTER OU DÉCLINER UNE INVITATION	26
		6.2.1	Accepter ou décliner une invitation   Participant ayant un compte	26
	6.3	LISTE	DES PROJETS AUXQUELS VOUS PARTICIPEZ	26
7		MENU C	ONTEXTUEL   PROJETS AUXQUELS VOUS ÊTES INVITÉ	20
	7.1	VUE D	ENSEMBLE	26
	7.2	TERRA	INS	27
8		MENU C	ONTEXTUEL   PROJETS AUXQUELS VOUS PARTICIPEZ	27
	8.1	VUE D	ENSEMBLE	27
	8.2	TERRA	INS	28
		8.2.1	Projets de type Standard et Rejet accidentel   Terrains	28
		8.2.2	Projet de type Infrastructure linéaire   Terrains	28
	8.3	Parti	CIPANTS	29
		8.3.1	Participant confirmé à la création d'un projet	30
		8.3.2	Tableau   Liste des participants	30
		8.3.3	Ajout d'un participant	31
		8.3.4	Ajout d'un lieu récepteur hors Québec n'ayant pas de compte	32
	8.4	Sols	IDENTIFICATION DU LOT	32
		8.4.1	Ajouter un détail des sols (lots)	33
		8.4.2	Ajouter un détail des sols (lots)   Projet standard ou d'infrastructure linéaire   Découverte fortuite	34
		8.4.3	Ajouter un détail des sols (lots)   Projet rejet accidentel Inconnu	
	8.5	Bordi	EREAU DE SUIVI	35
	8.6	RAPPO	DRT	35
9		NOTES A	NU MENU CONTEXTUEL	36



10 RĈ	DLES AU PROJET	37
10.1	RÔLES   PROPRIÉTAIRE, MAÎTRE D'OUVRAGE OU RESPONSABLE DU REJET ACCIDENTEL	37
10.2	Rôle   Gestionnaire de projet	37
10.3	Rôle   Observateur	38
10.4	Rôle   Préposé au Bordereau	38
10.5	Rôle   Transporteur	38
10.6	Rôle   Lieu récepteur	38
10.7	Rôle   Attestateur	39
11 PR	OJETS   STATUTS D'UN PROJET ET ACTIONS REQUISES	39
11.1	Projet ouvert	39
11.2	Projet en cours	39
11.3	Projet complété	39
11.	.3.1 Rouvrir le projet	41
11.4	Projet attesté	41
11.5	Projet fermé	41
11.6	Projet annulé	42
12 MC	DDIFICATION DU PROPRIÉTAIRE, MAÎTRE D'OUVRAGE, RESPONSABLE DU REJET ACCIDENTEL	42
12.1	LE PROPRIÉTAIRE A UN COMPTE	43
12.2	PROPRIÉTAIRE SANS COMPTE EXISTANT	43
LIEU RÉC	CEPTEUR	45
13 ON	NGLET   PROJETS   MENU PRINCIPAL	45
13.1	LISTE DES PROJETS AUXQUELS VOUS ÊTES INVITÉ	45
13.2	ACCEPTER OU DÉCLINER UNE INVITATION	46
13.	.2.1 Accepter ou décliner une invitation   Participant ayant un compte	46
13.3	LISTE DES PROJETS AUXQUELS VOUS PARTICIPEZ	46
13.4	VISIBILITÉ DES PROJETS EN COURS	47
14 ME	ENU CONTEXTUEL   PROJETS AUXQUELS VOUS ÊTES INVITÉ	47
14.1	ONGLET   VUE D'ENSEMBLE	47
14.2	Onglet   Terrains	47
15 ME	ENU CONTEXTUEL   PROJETS AUXQUELS VOUS PARTICIPEZ	48
15.1	Onglet   Vue d'ensemble	48
15.2	Onglet   Terrains	48
15.3	Onglet   Bordereaux	
16 SO	OUTIEN TECHNIQUE ET SERVICE À LA CLIENTÈLE (SAC)	50





## 1 Introduction

Ce guide s'adresse aux participants qui auront à créer un projet ou qui seront invités à y participer. Selon votre type de compte et/ou vos compétences à attester un projet, vous aurez différents rôles à jouer. Le présent guide vous présentera toutes les étapes pour créer un projet, inviter des participants et définir leurs rôles de l'ouverture d'un projet jusqu'à sa fermeture.

Si vous désirez obtenir des informations sur le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE) et son application, communiquez avec <u>votre direction régionale du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs</u>.

Nous avons mis à votre disposition sur le site Web d'Attestra, à la section **Guides de l'utilisateur et tutoriels**, plusieurs documents visant à approfondir vos connaissances au sujet du système de traçabilité de *Traces Québec*. Que ce soit pour la création d'un compte, d'un projet, des bordereaux de suivi, l'extraction des rapports d'activités ou les autres fonctionnalités, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour comprendre et maîtriser ce nouvel outil de traçabilité et de gestion.

Tous les guides et tutoriels visant à faciliter l'utilisation du système *Traces Québec* sont disponibles en tout temps à l'adresse suivante : <a href="https://attestra.com/tracabilite/sols-contamines/guides-de-lutilisateur-et-tutoriels/">https://attestra.com/tracabilite/sols-contamines/guides-de-lutilisateur-et-tutoriels/</a>.

# Guide de création et de participation à un projet

Pour créer un projet ou répondre à une invitation de participer à un projet, vous devez au préalable avoir créé votre compte de type **Propriétaire**, **Intervenant**, ou **Lieu récepteur**.

Seuls les comptes de type **Propriétaire** et **Intervenant** peuvent créer des projets. Une fois le projet créé, vous pourrez y ajouter des participants ainsi qu'être invité à participer à un projet.

Un lieu récepteur ne peut pas créer de projet : il peut uniquement répondre à une invitation de participer à un projet.

# 2 Aide à la navigation

Nous avons réuni dans cette section des informations qui vous seront utiles lorsque vous naviguerez dans le système de traçabilité.

## 2.1 Page d'accueil | Comptes de type Propriétaire et Intervenant







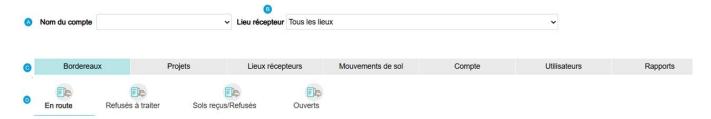


- A) Barre de sélection : Nom du compte et votre profil attestateur
- B) Barre de sélection : Projets
- C) Menu principal D) Menu contextuel

En tout temps, si vous désirez revenir à la page d'accueil, vous n'avez qu'à cliquer sur le logo



## 2.2 Page d'accueil | Compte de type Lieu récepteur



- A) Barre de sélection : Comptes **Lieu récepteur** \*Unité administrative (LRT)
- B) Barre de sélection : Lieu récepteur (QC)
- C) Menu principal
- D) Menu contextuel

En tout temps, si vous désirez revenir à la page d'accueil, vous n'avez qu'à cliquer sur le logo



## 2.3 Icônes et boutons d'actions

L'icône du dossier vous permettra d'extraire une liste à partir du tableau présenté.

L'icône de la loupe vous permettra d'effectuer des recherches. Plusieurs filtres sont disponibles.

L'icône suivante vous offrira des filtres pour raffiner votre recherche.

L'icône de l'information fera apparaître une bulle contenant des informations supplémentaires.

L'icône du cravon vous permettra de modifier les informations inscrites au bordereau.

L'icône suivante vous permettra d'effacer le bordereau.

L'icône de l'œil vous permettra de rendre visible un participant, un lot de sols, etc.

L'icône de l'œil barré vous permettra de masquer un participant, un lot de sols, etc.







Annuler Ce bouton va annuler l'action au complet. Précédente Ce bouton vous permet de revenir à la page ou à l'action précédente.

Ce bouton est un lien vers une bulle d'information. En cliquant sur le bouton, la bulle d'information nous propose plus de détails.

Vous devez remplir obligatoirement tous les champs marqués d'un point rouge -. Il indique le champ à corriger en cas de message d'erreur.

### 2.4 Code des couleurs

- Au menu principal, l'onglet actif est souligné en bleu pâle;
- Au menu contextuel, l'onglet actif est souligné en bleu pâle et le texte en italique gras;
- Une écriture en bleu pâle est soit un lien vers une autre fenêtre, un site Web, une fonction ou une information;
- Un bouton bleu foncé est lié à une fonctionnalité;
- Un bouton ou un onglet grisé indique une information manquante ou non disponible à cette étape.

# Création d'un projet

Avant de débuter, vous devez avoir en main toutes les informations requises pour inscrire votre projet. Si des informations obligatoires sont manquantes, vous ne serez pas en mesure de sauvegarder vos informations pour finaliser votre inscription ultérieurement. Il n'y a pas de seuil minimal à partir duquel le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés s'applique. Tous les sols contaminés excavés transportés à l'extérieur de leur terrain d'origine doivent être inscrits dans le système Traces Québec, même si la quantité de sols contaminés excavés prévue est de 200 tonnes et moins.

La première action consiste à vous connecter à votre compte Propriétaire ou Intervenant. À l'onglet Projets du menu principal, cliquez sur le bouton Démarrer un projet. Sélectionnez le type de projet qui correspond à votre situation:

- **Standard**: Tout projet d'excavation de sols contaminés sur le terrain d'origine qui est visé par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés et qui ne correspond pas à la définition d'une infrastructure linéaire ou d'un rejet accidentel (voir le point 3 Projet | Standard) du présent guide.
- Infrastructure linéaire: Type de projet découlant de la construction, de la démolition, de la modification ou du démantèlement d'une infrastructure routière, d'une voie ferrée, d'un oléoduc, d'une conduite de transport servant à l'alimentation ou à la distribution de gaz naturel, d'une ligne de transport ou de distribution en matière d'énergie électrique ou de télécommunication ou d'une installation de gestion ou de traitement des







eaux visée à l'article 32 de la loi, et qui nécessite l'excavation et le transport de sols contaminés hors du terrain d'origine (voir le point 4 Projet | Infrastructure linéaire) du présent guide.

 Rejet accidentel: Type de projet découlant d'un rejet accidentel d'une matière dangereuse entraînant une contamination des sols et qui nécessite leur excavation et leur transport hors du terrain d'origine (voir le point 5 Projet | Rejet accidentel) du présent guide.

Pour tout projet de 200 tonnes et moins, l'**Attestateur** et le compte de type **Transporteur** sont non requis. Le Tracé GPS est également non obligatoire avec l'application mobile Traces Québec Transport.

Pour un projet de >200 tonnes, l'**Attestateur** et le compte de type **Transporteur** sont obligatoires. Le Tracé GPS est également obligatoire avec l'application mobile Traces Québec Transport.

- Si un projet prévoit tracer ≤200 tonnes et que le tonnage final du projet dépasse 200 tonnes, le projet demeure avec la traçabilité allégée jusqu'à la fin.
- Si un projet prévoit tracer >200 tonnes et que le tonnage final est de 200 tonnes ou moins, le projet demeure avec la traçabilité standard (non allégée), soit avec un attestateur.

Il faut calculer environ 15 minutes pour la création de votre projet.

# 3 Projet | Standard

**Standard :** Tout projet d'excavation de sols contaminés sur le terrain d'origine qui est visé par le Règlement et qui ne correspond pas à la définition d'une infrastructure linéaire ou d'un rejet accidentel.

La création d'un projet comprend cinq étapes. Une fois le processus complété, vous serez en mesure d'ajouter des participants, des lots et de créer des bordereaux de suivi.

# 3.1 Étape 1 | Démarrer un projet standard

À l'onglet **Projets** du menu principal, cliquez sur le bouton **Démarrer un projet**. Cochez la case **Standard** et cliquez sur le bouton **Démarrer**.

## 3.2 Étape 2 | Création d'un projet

En cliquant sur **Démarrer**, vous accédez à la page **Création d'un projet** du menu contextuel.

Le numéro de projet interne correspond à une description choisie par la personne qui créé le projet. Il peut contenir des caractères alphanumériques.

Le tonnage estimé en tonne métrique (t) correspond à la quantité de sols contaminés qui devra être transportée hors du terrain d'origine. Tous ces sols devront faire l'objet d'un bordereau de suivi.







La date approximative correspond à la date à partir de laquelle vous commencerez le transport des sols contaminés hors du terrain d'origine.

Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**.

# 3.3 Étape 3 | Terrain

À l'onglet **Terrain**, la page **Création de projet** comporte trois options de coordonnées pour localiser le terrain d'origine. Vous pouvez utiliser l'adresse du terrain, le numéro du lot au cadastre ou les coordonnées géographiques.

#### 3.3.1 Adresse

Remplissez les champs requis. Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux et cliquez sur **Continuer**.

Au champ **Trouver une adresse**, inscrivez l'adresse du terrain d'origine. Au menu déroulant apparaissant, sélectionnez l'adresse correspondant au terrain d'origine et les champs se rempliront automatiquement.

Si l'adresse est inconnue, cochez la case **Adresse inconnue** pour accéder à la section **Numéro et lots de cadastre**.

#### 3.3.2 Numéro du lot au cadastre

Remplissez les champs requis. Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux et cliquez sur **Continuer**.

Si le numéro du lot au cadastre est inconnu, cochez la case **Lots de cadastres inconnus** pour accéder à la section **Coordonnées géographiques**.

## 3.3.3 Coordonnées géographiques

Remplissez les champs requis. Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux et cliquez sur **Continuer**.

Longitude et latitude (carte interactive) : Il est possible de déterminer votre longitude et votre latitude à partir de la carte interactive. Cliquez sur la carte pour saisir les coordonnées du terrain d'origine.

Afin de faciliter votre recherche, vous pouvez passer en mode plein écran en cliquant sur l'icône suivante

Positionnez votre curseur sur les coordonnées géographiques du **Terrain d'origine** et cliquez sur **Choisir cette coordonnée**. La longitude et la latitude s'inscriront automatiquement.







# 3.4 Étape 4 | Propriétaire

**Propriétaire**: Personne (physique ou morale) qui est propriétaire du terrain d'où seront excavés et transportés hors site les sols contaminés.

Pour tous les projets **Standards**, il est obligatoire pour le **Propriétaire** de posséder un compte au système de traçabilité des sols contaminés afin finaliser la création du projet. Un utilisateur de compte type **Participant** (PAR) ne pourra pas être identifié comme le propriétaire.

Si le propriétaire a un compte, il vous sera possible d'effectuer une recherche dans le système et de l'identifier au projet comme propriétaire.

À la question **Êtes-vous le propriétaire des sols?**, cochez la case correspondant à votre situation.

Si vous cochez **Oui**, cliquez sur **Continuer**.

Si vous cochez **Non**, une fenêtre nommée **Rechercher un propriétaire dans le système** s'ouvrira (**v**oir le point 3.4.1 | Rechercher un propriétaire dans le système ou procéder à son inscription) du présent guide.

## 3.4.1 Rechercher un propriétaire dans le système ou procéder à son inscription

À Rechercher un propriétaire dans le système, remplissez le champ avec le nom du compte du propriétaire ou son identifiant.

Si vous ne trouvez pas le propriétaire dans le système, cochez la case **Je ne trouve pas le propriétaire**.

Si votre recherche ne vous permet pas d'identifier le propriétaire, il est recommandé de vérifier auprès de celui-ci s'il est inscrit au système.

Un propriétaire peut choisir de ne pas apparaître dans les listes de recherche. Vérifiez auprès du propriétaire des sols pour savoir s'il possède un compte dans *Traces Québec*. Si c'est le cas, sélectionnez l'option **Le propriétaire a un compte**, inscrivez le numéro de compte et cliquez sur **Continuer**.

Si vous ne trouvez pas le propriétaire, cochez la case **Je ne trouve pas le propriétaire**. Un champ apparaîtra. Deux choix sont possibles. Cochez la case correspondant à votre situation.







Création d'un projet									
Identification du propriétaire									
Étes-vous propriétaire des sols?									
Oui Non									
Je ne trouve pas le propriétaire  Dans Traces Québec, un propriétaire peut choisir de ne pas apparaître dans les listes de recherche. Vérifier avec le propriétaire des sols pour savoir s'il possède un compte dans Traces Québec. Si c'est le cas, choisissez Le propriétaire a un compte, sinon, choisissez Le propriétaire n'a pas de compte.									
Le propriétaire a un compte Le propriétaire n'a pas de compte									

Si vous sélectionnez l'option Le propriétaire n'a pas de compte, vous pourrez procéder à son inscription en remplissant les champs requis.

À la question Est-ce que les sols sont la propriété d'une entreprise, d'un organisme, d'un ministère ou d'un organisme municipal?, cochez la case correspondant à votre situation.



Remplissez les champs requis \* et cliquez sur **Continuer**. Ceci aura pour effet de lui créer un compte dans la plateforme Traces Québec en tant que **Propriétaire**. Celui-ci devra alors finaliser la création de son compte et de son utilisateur avant de pouvoir continuer avec la création d'un projet **Standard**.

\* Il est important de noter que si le **Propriétaire** est une personne morale, les informations à inscrire doivent être identiques à celles inscrites au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Veuillez consulter les informations inscrites à votre dossier au registre des entreprises du Québec pour compléter les informations requises : <a href="https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/consulter/rechercher/">https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/consulter/rechercher/</a>





# 3.5 Étape 5 | Facturation

La facture sera acheminée au compte identifié au projet comme étant le propriétaire.

Consultez le document Mise en vigueur progressive du MELCCFP pour de plus amples informations.

#### 3.5.1 Adresse courriel de facturation

Adresse courriel qui sera utilisée par le Ministère pour l'envoi des factures électroniques.

## 3.5.2 Adresse courriel d'approbation pour la facturation

Adresse courriel du responsable de l'approbation des factures du projet. Cette adresse courriel apparaîtra à titre informatif sur la facture transmise par le Ministère.

## 3.5.3 Bon de commande pour les frais de traçabilité

Ce numéro de bon de commande apparaîtra sur la facture qui sera émise par le Ministère en vertu du Règlement concernant les frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés.

## 3.5.4 Bon de commande pour les frais de redevance

Ce numéro de bon de commande apparaîtra sur la facture qui sera émise par le Ministère en vertu du Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.

Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**.

## 3.6 Étape 6 | Confirmation

Votre projet est créé et il ne vous reste qu'à enregistrer celui-ci.

En cliquant sur **Enregistrer**, vous serez automatiquement dirigé au menu contextuel de votre projet à l'onglet **Vue d'ensemble**. Voir le présent guide au point 8, Menu contextuel | Projets auxquels vous participez.

## 3.7 Courriel acheminé au propriétaire

Le propriétaire identifié au projet va recevoir un courriel qui l'informera que :

- Il a été identifié à titre de propriétaire pour le projet, aura les coordonnées de la personne l'ayant invité;
- Devra répondre à l'invitation à partir du courriel;
- Des frais de traçabilité sont applicables;
- Une action est requise, s'il n'est pas le propriétaire du projet.

Attention : si le **Propriétaire** n'a pas confirmé sa participation ou qu'il a refusé, vous ne pourrez pas débuter le projet.







# 3.7.1 Si vous n'êtes pas le propriétaire du projet, vous devez procéder de la façon suivante

- Refusez l'invitation à partir du courriel vous informant que vous avez été invité en tant que propriétaire du projet, et communiquez avec le gestionnaire de projet qui est identifié dans le courriel et informez-le que vous n'êtes pas le propriétaire de ce projet.
- 2. Si vous avez déjà accepté l'invitation par erreur, mais que les travaux ont déjà commencé, vous devrez modifier le propriétaire au projet (voir le point 12 | Modification du Propriétaire, Maître d'ouvrage, Responsable du rejet accidentel) du présent guide.

Si le projet a le statut **Attesté**, vous ne serez pas en mesure d'annuler le projet ou de changer son propriétaire.

# 4 Projet | Infrastructure linéaire

Infrastructure linéaire: Type de projet découlant de la construction, de la démolition, de la modification ou du démantèlement d'une infrastructure routière, d'une voie ferrée, d'un oléoduc, d'une conduite de transport servant à l'alimentation ou à la distribution de gaz naturel, d'une ligne de transport ou de distribution en matière d'énergie électrique ou de télécommunication ou d'une installation de gestion ou de traitement des eaux visée à l'article 32 de la loi, et qui nécessite l'excavation et le transport de sols contaminés hors du terrain d'origine.

Comme précisé dans le <u>Guide d'application du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés</u>, le terrain d'origine correspond au terrain dans lequel les sols contaminés sont excavés. Un terrain correspond généralement à un lot inscrit au Registre foncier du Québec. Cependant, dans certains cas, un terrain peut être composé de plus d'un lot. Si des travaux sont réalisés sur un ensemble de lots d'un même terrain, un seul projet doit être inscrit dans Traces Québec

La notion de terrain d'origine est différente dans un contexte d'infrastructure linéaire. Tel que précisé dans les <u>Lignes</u> <u>directrices pour la valorisation des sols contaminés</u>, pour fin de valorisation uniquement, le réseau de bandes linéaires (p. ex., rues, routes) appartenant à un même propriétaire (p. ex., municipalités et ministère des Transports et de la Mobilité durable) est considéré comme le terrain d'origine. Dans ce contexte, la traçabilité ne s'applique pas lorsque les sols contaminés sont transportés pour fin de valorisation directement d'un chantier à un autre chantier qui sont localisés sur le réseau appartenant à un même propriétaire (sans avoir transités par un lieu de stockage 8,9,10 du RSCTSC), peu importe la distance entre les chantiers.

Dans un contexte de gestion des sols contaminés à l'extérieur du terrain d'origine, chacune des zones de travaux localisés à différents endroits (rue, secteur, tracé, etc.) doit être considérée comme un projet dans Traces Québec et non un projet pour l'ensemble des travaux d'un même contrat.

La création d'un projet comprend cinq étapes. Une fois le processus terminé, vous serez en mesure d'ajouter des participants, des lots et de créer des bordereaux de suivi.







# 4.1 Étape 1 | Démarrer un projet d'infrastructure linéaire

À l'onglet **Projets** du menu principal, cliquez sur le bouton **Démarrer un projet**. Cochez la case **Infrastructure linéaire** et cliquez sur le bouton **Démarrer**.

# 4.2 Étape 2 | Création d'un projet

En cliquant sur **Démarrer**, vous accédez à la page **Création d'un projet** du menu contextuel.

Le tonnage estimé en tonne métrique (t) correspond à la quantité estimée de sols contaminés qui devra être transportée hors du terrain d'origine (segment). Tous les sols contaminés excavés qui seront transportés hors du terrain d'origine devront faire l'objet d'un bordereau de suivi.

La date approximative correspond à la date à partir de laquelle vous commencerez le transport des sols contaminés hors du terrain d'origine.

Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**.

# 4.3 Étape 3 | Terrain

Segment : Portion d'une infrastructure linéaire. Portion : partie bien délimitée, détachée d'un ensemble.

Un projet de type **Infrastructure linéaire** sera composé d'un ou de plusieurs segments créés à partir des adresses et/ou des coordonnées géographiques. Un segment correspond à une portion ou à l'entièreté d'un projet d'infrastructure linéaire.

Le segment se situe entre deux adresses d'un même boulevard, rue, avenue, rang ou est délimité par deux points géographiques (longitude et latitude). Les segments peuvent être contigus ou non. Un projet d'infrastructure linéaire doit comporter au minimum un segment. Il vous sera possible, en cours de projet, de modifier ou d'ajouter un segment.

À l'onglet **Terrain**, la page **Création de projet** comporte deux options de coordonnées pour localiser le terrain d'origine (segment). Vous pouvez utiliser l'adresse du terrain et/ou les coordonnées géographiques. La ou les coordonnées enregistrées au projet correspondent à un segment.

#### 4.3.1 Adresse

Si l'adresse est inconnue, cochez la case **Adresse inconnue** pour accéder aux champs de l'onglet **Coordonnées géographiques** (voir le au point 4.3.2 Coordonnées géographiques) du présent guide.

La première étape consiste à nommer un segment et à remplir les champs requis.

Information à inscrire aux champs à remplir :

Nom du segment : Nom de votre premier segment.

• Trouver une adresse : Adresse de départ du premier segment.

Numéro civique de début : Le système inscrira le numéro de l'adresse de départ.



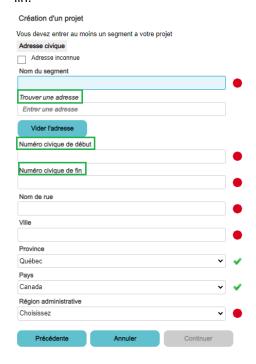




Numéro civique de fin : Numéro de l'adresse de fin de votre segment.

Région administrative : Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux.

Au champ **Trouver une adresse**, inscrivez l'adresse de départ de votre segment. Au menu déroulant apparaissant, sélectionnez l'adresse correspondante : les champs se rempliront automatiquement. Inscrivez le numéro civique de fin.



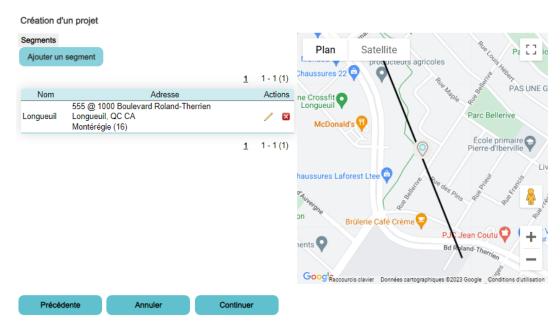
Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**. Votre premier segment est inscrit au projet.

En cliquant sur **Continuer**, vous accédez à l'onglet **Terrain** de votre projet et retrouvez le segment que vous venez d'ajouter accompagné d'une carte géographique. Vous pouvez ajouter autant de segments que nécessaire en cliquant sur le bouton **Ajouter un segment**.

Une fois les segments ajoutés, cliquez sur le bouton **Continuer**. Vous serez ensuite dirigé sur la carte vous présentant le segment. Vous pourrez à cette étape ajouter un segment, ou supprimer celui que vous avez créé, si celui-ci a été créé en erreur. Voir le point 4.3.3 Gestion des segments pour obtenir de plus amples informations à ce sujet.







Cliquez ensuite sur Continuer pour passer à l'onglet Maître d'ouvrage.

## 4.3.2 Coordonnées géographiques

La première étape consiste à nommer un segment et à remplir les champs requis.

Informations à inscrire aux champs à remplir :

Nom du segment : Nommez votre premier segment.

• Latitude et longitude : Inscrivez les coordonnées ou utilisez la carte interactive.

• Ville: Inscrivez le nom de la ville où se situe le segment.

Région administrative : Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux.

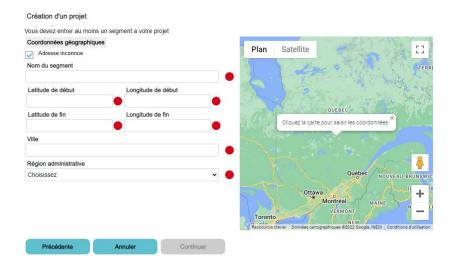
Longitude et latitude (carte interactive) : Il est possible de déterminer votre longitude et votre latitude à partir de la carte interactive. Cliquez sur la carte pour saisir les coordonnées du terrain d'origine.

Afin de faciliter votre recherche, vous pouvez passer en mode plein écran en cliquant sur l'icône suivante

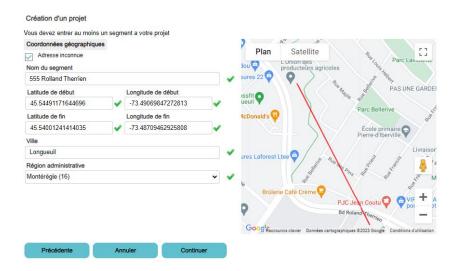








Positionnez votre curseur sur les coordonnées géographiques recherchées et cliquez sur **Coordonnée de début**. Repositionnez votre curseur et cliquez sur **Coordonnée de fin.** La longitude et la latitude s'inscriront automatiquement.



Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**. Votre premier segment est inscrit au projet. Ajoutez un ou plusieurs segments en cliquant sur le bouton **Ajouter un segment**.

Vous pouvez ajouter autant de segments que nécessaire en cliquant sur le bouton **Ajouter un segment**.

Une fois les segments ajoutés, cliquez sur le bouton **Continuer** pour passer à l'onglet **Maître d'ouvrage**.

## 4.3.3 Gestion des segments

Une fois que vous aurez ajouté le ou les segments, à l'onglet **Terrain**, au tableau nommé **Segments** et à la colonne **Actions**, vous trouverez les icônes suivantes







En cliquant sur l'icône / , vous accédez aux informations inscrites au segment et vous pouvez les modifier.

En cliquant sur l'icône 3, vous pouvez effacer le segment.

> Si le bordereau de suivi n'a pas le statut Ouvert, tout segment ajouté pourra seulement être modifié.

# 4.4 Étape 4 | Maître d'ouvrage

**Maître d'ouvrage**: Toute personne, toute municipalité ou tout ministère qui demande la construction, la modification ou le démantèlement d'une infrastructure linéaire, en assure le fonctionnement et fixe les échéances des travaux et qui peut être le propriétaire du terrain d'où seront excavés les sols contaminés.

Pour tous les projets d'infrastructure linéaire, le maître d'ouvrage doit posséder un compte au système de traçabilité.

L'inscription du maître d'ouvrage peut être déléguée à une tierce personne lors de la création du projet (voir le point 4.4.1 | Rechercher un maître d'ouvrage dans le système ou procéder à son inscription) du présent guide.

Si le maître d'ouvrage a un compte, il vous sera possible d'effectuer une recherche avec son nom de compte et de l'identifier au projet.

À la question Êtes-vous le maître d'ouvrage des sols?, cochez la case correspondant à votre situation.

Si vous cochez **Oui**, cliquez sur **Continuer**.

Si vous cochez **Non**, une fenêtre s'ouvrira (voir le point 4.4.1 | Rechercher un maître d'ouvrage dans le système ou procéder à son inscription) du présent guide

## 4.4.1 Rechercher un maître d'ouvrage dans le système ou procéder à son inscription

Afin de **Rechercher un maître d'ouvrage dans le système**, remplissez le champ avec le nom du compte du maître d'ouvrage ou son identifiant.

Si vous ne trouvez pas le maître d'ouvrage dans le système, cochez la case Je ne trouve pas le maître d'ouvrage.

Si votre recherche ne vous permet pas d'identifier le maître d'ouvrage, il est recommandé de vérifier auprès de celuici s'il est inscrit au système.

Un maître d'ouvrage peut choisir de ne pas apparaître dans les listes de recherche. Vérifiez auprès du maître d'ouvrage des sols pour savoir s'il possède un compte dans *Traces Québec*. Si c'est le cas, choisissez **Le maître d'ouvrage a un compte**, inscrivez le numéro de compte et cliquez sur **Continuer**.

Si vous ne trouvez pas le maître d'ouvrage, cochez la case **Je ne trouve pas le maître d'ouvrage**. Un champ apparaîtra, et deux choix seront possibles. Cochez la case correspondant à votre situation.







Si vous sélectionnez Le maître d'ouvrage n'a pas de compte, vous pourrez procéder à son inscription en remplissant les champs requis.

À la question Est-ce que le maître d'ouvrage est une entreprise, un organisme, un ministère ou un organisme municipal?, cochez la case correspondant à votre situation.



Remplissez les champs requis \* et cliquez sur Continuer.

\* Il est important de noter que si le **Maître d'ouvrage** est une personne morale, les informations à inscrire doivent être identiques à celles inscrites au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Veuillez consulter les informations inscrites à votre dossier au registre des entreprises du Québec pour compléter les informations requises : https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/consulter/rechercher/.

# 4.5 Étape 5 | Facturation

La facture sera acheminée au compte identifié au projet comme étant le maître d'ouvrage.

Consultez le document Mise en vigueur progressive du MELCCFP pour de plus amples informations.

#### 4.5.1 Adresse courriel de facturation

Adresse courriel qui sera utilisée par le Ministère pour l'envoi des factures électroniques.

## 4.5.2 Adresse courriel d'approbation pour la facturation

Adresse courriel du responsable de l'approbation des factures du projet. Cette adresse courriel apparaîtra à titre informatif sur la facture transmise par le Ministère.







## 4.5.3 Bon de commande pour les frais de traçabilité

Ce numéro de bon de commande apparaîtra sur la facture qui sera émise par le Ministère en vertu du Règlement concernant les frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés.

## 4.5.4 Bon de commande pour les frais de redevances

Ce numéro de bon de commande apparaîtra sur la facture qui sera émise par le Ministère en vertu du Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.

Remplissez les champs requis et cliquez sur Continuer.

# 4.6 Étape 6 | Confirmation

Votre projet est créé et il ne vous reste qu'à enregistrer celui-ci.

En cliquant sur **Enregistrer**, vous serez automatiquement dirigé au menu contextuel de votre projet à l'onglet **Vue d'ensemble** (voir le point 8 | Menu contextuel | Projets auxquels vous participez) au présent guide.

## 4.7 Courriel acheminé au maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage identifié au projet va recevoir un courriel qui l'informera que :

- Il est le maître d'ouvrage du projet;
- Des frais de traçabilité sont applicables;
- Une action est requise, s'il n'est pas le maître d'ouvrage du projet.

Attention : Si le **Propriétaire** n'a pas confirmé sa participation ou qu'il a refusé, vous ne pourrez pas débuter le projet.

# 4.7.1 Si vous n'êtes pas le maître d'ouvrage du projet, vous devez procéder de la façon suivante

- Refusez l'invitation à partir du courriel vous informant que vous avez été invité en tant que maître d'ouvrage du projet, et communiquez avec le gestionnaire de projet qui est identifié dans le courriel et informez-le que vous n'êtes pas le maître d'ouvrage.
- Si vous avez déjà accepté l'invitation par erreur, mais que les travaux ont déjà commencé, vous devrez modifier le maître d'ouvrage du projet (voir le point 12 | Modifier le Propriétaire, Maître d'ouvrage, Responsable du rejet accidentel) du présent guide.

Si le projet a le statut **Attesté**, vous ne serez pas en mesure d'annuler le projet ou de changer son propriétaire.







# 5 Projet | Rejet accidentel

**Rejet accidentel:** Type de projet découlant d'un rejet accidentel d'une matière dangereuse entraînant une contamination des sols et qui nécessite leur excavation et leur transport hors du terrain d'origine.

La création d'un projet comprend cinq étapes. Une fois le processus complété, vous serez en mesure d'ajouter des participants, des lots et de créer des bordereaux de suivi.

# 5.1 Étape 1 | Démarrer un projet | Rejet accidentel

À l'onglet **Projets** du menu principal, cliquez sur le bouton **Démarrer un projet**. Cochez la case **Rejet accidentel** et cliquez sur le bouton **Démarrer**.

# 5.2 Étape 2 | Création d'un projet

En cliquant sur **Démarrer**, vous accédez à la page **Création d'un projet** du menu contextuel.

Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**.

Le tonnage estimé en tonne métrique (t) correspond à la quantité de sols contaminés qui devra être transportée hors du terrain d'origine. Tous ces sols devront faire l'objet d'un bordereau de suivi.

La date approximative correspond à la date à partir de laquelle vous commencerez le transport des sols contaminés hors du terrain d'origine.

# 5.3 Étape 3 | Terrain

À l'onglet **Terrain**, la page **Création de projet** comporte trois options de coordonnées pour localiser le terrain d'origine. Vous pouvez utiliser l'adresse du terrain, le numéro du lot au cadastre ou les coordonnées géographiques.

#### 5.3.1 Adresse

Remplissez les champs requis. Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux et cliquez sur **Continuer**.

Au champ **Trouver une adresse**, inscrivez l'adresse du terrain d'origine. Au menu déroulant apparaissant, sélectionnez l'adresse correspondant au terrain d'origine et les champs se rempliront automatiquement.

Si l'adresse est inconnue, cochez la case **Adresse inconnue** pour accéder à la section **Numéro et lots de cadastre**.

### 5.3.2 Numéro du lot au cadastre

Remplissez les champs requis. Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux et cliquez sur **Continuer**.

Si le numéro du lot au cadastre est inconnu, cochez la case **Lots de cadastres inconnus** pour accéder à la section **Coordonnées géographiques**.







## 5.3.3 Coordonnées géographiques

Remplissez les champs requis. Sélectionnez la région administrative où se déroulent les travaux et cliquez sur **Continuer**.

Longitude et latitude (carte interactive) : Il est possible de déterminer votre longitude et votre latitude à partir de la carte interactive. Cliquez sur la carte pour saisir les coordonnées du terrain d'origine.

Afin de faciliter votre recherche, vous pouvez passer en mode plein écran en cliquant sur l'icône suivante

Positionnez votre curseur sur les coordonnées géographiques du **terrain d'origine** et cliquez sur **Choisir cette coordonnée**. La longitude et la latitude s'inscriront automatiquement.

# 5.4 Étape 5 | Responsable du rejet accidentel

**Responsable du rejet accidentel** : Celui qui a causé le rejet accidentel et qui peut être le propriétaire ou non du terrain d'où seront excavés les sols contaminés.

Pour tous les projets de type **Rejet accidentel**, le responsable du rejet accidentel doit posséder un compte au système de traçabilité.

L'inscription du responsable du rejet accidentel peut être déléguée à une tierce personne lors de la création du projet (voir le point 5.4.1 | Rechercher un responsable du rejet accidentel dans le système ou procéder à son inscription) du présent guide.

Si le responsable du rejet accidentel a un compte, il vous sera possible d'effectuer une recherche dans le système et de l'identifier au projet comme responsable du rejet accidentel.

À la question **Êtes-vous le responsable du rejet accidentel des sols?**, cochez la case correspondant à votre situation.

Si vous cochez **Oui**, cliquez sur **Continuer**.

Si vous cochez Non, une fenêtre nommée Rechercher un responsable du rejet accidentel dans le système s'ouvrira.

# 5.4.1 Rechercher un responsable du rejet accidentel dans le système ou procéder à son inscription

Pour rechercher le responsable du rejet accidentel dans le système, remplissez le champ avec le nom du compte du responsable du rejet accidentel ou son identifiant.

Si vous ne trouvez pas le responsable du rejet accidentel, cochez la case **Je ne trouve pas le responsable du rejet accidentel**.







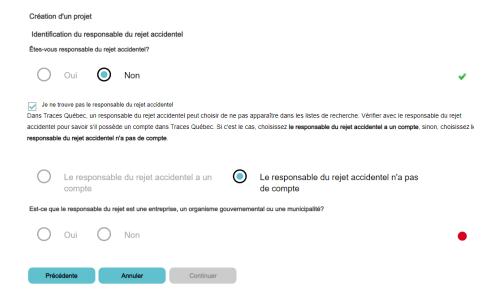
Si votre recherche ne vous permet pas d'identifier le responsable du rejet accidentel, il est recommandé de vérifier auprès de celui-ci s'il est inscrit au système.

Un responsable du rejet accidentel peut choisir de ne pas apparaître dans les listes de recherche. Vérifiez auprès du responsable du rejet accidentel pour savoir s'il possède un compte dans *Traces Québec*. Si c'est le cas, sélectionnez l'option Le responsable du rejet accidentel a un compte, inscrivez le numéro de son compte et cliquez sur Continuer.

Si vous ne trouvez pas le responsable du rejet accidentel, cochez la case **Je ne trouve pas le responsable du rejet accidentel**. Un champ apparaîtra et deux choix seront possibles. Cochez la case correspondant à votre situation.

Si vous sélectionnez l'option Le responsable du rejet accidentel n'a pas de compte, vous pourrez procéder à son inscription en remplissant les champs requis.

À la question Est-ce que le responsable du rejet est une entreprise, un organisme gouvernemental ou une municipalité?, cochez la case correspondant à votre situation.



Remplissez les champs requis \* et cliquez sur Continuer.

\* Il est important de noter que si le **Propriétaire** est une personne morale, les informations à inscrire doivent être identiques à celles inscrites au Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Veuillez consulter les informations inscrites à votre dossier au registre des entreprises du Québec pour compléter les informations requises : https://www.registreentreprises.gouv.qc.ca/fr/consulter/rechercher/.







# 5.5 Étape 5 | Facturation

La facture sera acheminée au compte identifié au projet comme étant le responsable du rejet accidentel.

#### 5.5.1 Adresse courriel de facturation

Adresse courriel qui sera utilisée par le Ministère pour l'envoi des factures électroniques.

## 5.5.2 Adresse courriel d'approbation pour la facturation

Adresse courriel du responsable de l'approbation des factures du projet. Cette adresse courriel apparaîtra à titre informatif sur la facture transmise par le Ministère.

## 5.5.3 Bon de commande pour les frais de traçabilité

Ce numéro de bon de commande apparaîtra sur la facture qui sera émise par le Ministère en vertu du Règlement concernant les frais exigibles liés à la traçabilité des sols contaminés excavés.

## 5.5.4 Bon de commande pour les frais de redevances

Ce numéro de bon de commande apparaîtra sur la facture qui sera émise par le Ministère en vertu du Règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.

Remplissez les champs requis et cliquez sur **Continuer**.

## 5.6 Étape 6 | Confirmation

Votre projet est créé et il ne vous reste qu'à enregistrer celui-ci.

En cliquant sur **Enregistrer**, vous serez automatiquement dirigé au menu contextuel de votre projet à l'onglet **Vue d'ensemble** (voir le point 8 | Menu contextuel | Projets auxquels vous participez) au présent guide.

## 5.7 Courriel acheminé au responsable du rejet accidentel

Selon qu'il est identifié ou référencé au projet, le responsable du rejet accidentel va recevoir un courriel qui l'informera que :

- Il est le responsable du rejet accidentel du projet;
- Des frais de traçabilité sont applicables;
- Une action est requise, s'il n'est pas le responsable du rejet accidentel du projet.

Attention : Si le **Propriétaire** n'a pas confirmé sa participation ou qu'il a refusé, vous ne pourrez pas débuter le projet.







# 5.7.1 Si vous n'êtes pas le responsable du rejet, vous devez procéder de la façon suivante

- 1. Vous devez immédiatement annuler le projet. Si vous avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le Soutien technique d'Attestra.
- 2. Communiquez avec le gestionnaire de projet qui est identifié dans le courriel et informez-le que vous n'êtes pas le responsable de rejet de ce projet.
- 3. Si le projet a le statut **En cours**, vous ne serez pas en mesure d'annuler le projet. Veuillez communiquer avec le Soutien technique d'Attestra pour régulariser la situation.

# Propriétaire & intervenant

# 6 Onglet | Projets | Menu principal

À l'onglet **Projets** du menu principal, vous retrouvez deux tableaux : **Liste des projets auxquels vous êtes invité** et **Liste des projets auxquels vous participez**.

Le tableau **Liste des projets auxquels vous êtes invité** s'affichera uniquement s'il y a un ou des projets pour lesquels vous devez accepter ou décliner l'invitation.

Selon que vous êtes invité à un projet ou que vous devez inviter des participants à votre projet, vous aurez à effectuer diverses actions.

Seuls les comptes ayant le rôle de gestionnaire de projet et/ou identifiés comme propriétaire, maître d'ouvrage ou responsable du rejet accidentel pourront ajouter ou retirer des participants au projet.

C'est le compte qui est invité à participer au projet et non l'utilisateur.

## 6.1 Liste des projets auxquels vous êtes invité

Au tableau **Liste des projets auxquels vous êtes invité**, vous retrouvez à la colonne **Actions** les boutons **Accepter** et **Décliner** servant à répondre à l'invitation de participer ou non au projet.

Le tableau Liste des projets auxquels vous êtes invité comporte les colonnes suivantes :

- Numéro de projet
- Nom
- Description
- Type
- Adresse
- Invité par
- Actions







En cliquant sur le **N° de projet**, vous aurez accès aux onglets **Vue d'ensemble** et **Terrains** du menu contextuel en mode visualisation (voir le point 13 | Menu contextuel | Projets auxquels vous êtes invité) du présent guide.

## 6.2 Accepter ou décliner une invitation

Tous les types d'utilisateurs actifs dans le compte invité au projet recevront l'invitation par courriel.

Seul un administrateur ou un gestionnaire de compte pourra accepter ou décliner l'invitation. Votre réponse sera transmise directement par le système et sera inscrite au tableau **Liste des participants au projet**.

## 6.2.1 Accepter ou décliner une invitation | Participant ayant un compte

Cliquez sur le bouton **Accepter** ou **Décliner** pour répondre à l'invitation de participer au projet. Aucune action supplémentaire n'est requise.

## 6.3 Liste des projets auxquels vous participez

Au tableau listant les projets auxquels vous participez, vous avez accès à tous les projets auxquels vous participez, peu importe votre rôle, incluant les projets que vous avez créés à partir de votre compte.

Le tableau Liste des projets auxquels vous participez comporte les colonnes suivantes :

- Numéro de projet
- Nom
- Description
- Type
- Adresse
- Rôle
- Statut

En cliquant sur le **N° de projet**, vous accédez au menu contextuel du projet (voir le point 8 | Menu contextuel | Projets auxquels vous participez) du présent quide.

# 7 Menu contextuel | Projets auxquels vous êtes invité

Pour accéder au menu contextuel du projet, cliquez sur le Nº de projet. Le menu contextuel comporte deux onglets : Vue d'ensemble et Terrains en mode visualisation.

#### 7.1 Vue d'ensemble

À l'onglet **Vue d'ensemble**, l'encadré **Projet** vous donne les informations inscrites au projet. L'encadré **Facturation\***, vous donne les informations pour la facturation des frais de traçabilité utilisées par le MELCCFP. L'encadré **Historique des statuts du projet** vous donne les informations sur les actions prises au projet.







\*Les comptes de type Lieu récepteur (LRT), Transporteur et Attestateur n'ont pas cette information.

## 7.2 Terrains

Terrain d'origine : Le terrain d'où sont excavés les sols contaminés.

L'onglet **Terrains** comporte deux encadrés : **Terrain**, **Localisation**.

À l'encadré **Terrain**, vous retrouvez les coordonnées du terrain d'origine ou des segments dans le cas d'un projet d'infrastructure linéaire.

À l'encadré **Localisation**, vous accédez à la carte des données géographiques où se situent le terrain d'origine et les segments. En cliquant sur la carte, vous pouvez visualiser en mode plan ou satellite le site des travaux.

# 8 Menu contextuel | Projets auxquels vous participez

Cliquez sur le **N° de projet** pour accéder au menu contextuel du projet. Le menu contextuel comporte six onglets. Les informations aux onglets **Vue d'ensemble** et **Terrain** ont été inscrites lors de la création du projet.

> Selon votre rôle au projet, il se peut que vous n'ayez pas accès à certaines fonctionnalités ou informations.

### 8.1 Vue d'ensemble

L'onglet **Vue d'ensemble** comporte trois encadrés. L'encadré **Projet** vous donne les détails inscrits au projet, l'encadré **Historique des statuts du projet** vous permet de connaître l'historique du projet et l'encadré **Facturation\*** vous donne les informations pour la facturation des frais de traçabilité utilisées par le MELCCFP.

\*Les comptes de type Lieu récepteur (LRT), Transporteur et Attestateur n'ont pas cette information.

En cliquant sur le bouton **Modifier**, selon le statut du projet, vous serez en mesure de modifier les informations suivantes : le nom du projet, la description, le tonnage estimé, la date approximative et le bon de commande pour les frais de traçabilité et le bon de commande pour les frais de redevances.

Dans le cas d'un projet de type **Rejet accidentel**, en cliquant sur le bouton **Modifier**, selon le statut du projet, vous serez en mesure de modifier les informations suivantes : le nom du projet, la description et le bon de commande pour les frais de traçabilité et le bon de commande pour les frais de redevances.

Le bouton **Annuler le projet** permet d'annuler un projet, et ce, même si des participants ont été ajoutés et que des bordereaux de suivi ont été créés. <u>Cette action est irréversible</u>. Il ne sera plus possible d'annuler un projet dès qu'un bordereau de suivi aura obtenu le statut **En route**.









Au bas de l'encadré **Projet**, vous retrouverez le bouton **Je confirme que le dernier transport de sols contaminés a été effectué.** Ce bouton s'affichera dès qu'un bordereau de suivi aura le statut **En route** (voir le point 11.3 | Projet complété du présent guide).

## 8.2 Terrains

Terrain d'origine : Le terrain d'où sont excavés les sols contaminés.

L'onglet Terrains comporte trois encadrés : Terrain, Propriétaire, Maître d'ouvrage ou Responsable du rejet accidentel et Localisation.

## 8.2.1 Projets de type Standard et Rejet accidentel | Terrains

L'onglet Terrains comporte trois encadrés : Terrain, Localisation et Propriétaire ou Responsable du rejet accidentel.

À l'encadré Terrain, en cliquant sur le bouton Modifier, vous pouvez modifier les coordonnées du terrain d'origine.

À l'encadré **Localisation**, vous accédez à la carte des données géographiques où se situe le terrain d'origine. En cliquant sur la carte, vous pouvez visualiser en mode plan ou satellite le site des travaux.

L'encadré **Propriétaire** ou **Responsable du rejet accidentel** affiche le numéro et le nom de compte identifiés comme propriétaire ou responsable du rejet accidentel à la création du projet.

## 8.2.2 Projet de type Infrastructure linéaire | Terrains

L'onglet Terrains comporte trois encadrés : Terrains, Localisation et Maître d'ouvrage.

À l'encadré **Terrains**, les segments composant le projet d'infrastructure linéaire sont affichés.







Cliquez sur le bouton Ajouter pour ajouter des segments.

Cliquez sur l'icône du crayon 🖊 pour modifier les coordonnées du segment ou sur le bouton 🚨 pour les effacer.

Vous pouvez effacer un segment uniquement lorsque le projet est au statut **Ouvert**. Dès qu'un premier transport de sols sera effectué à partir de ce segment (statut du projet **En cours**), les coordonnées du ou des segments pourront être modifiées, mais non effacées.

À l'encadré **Localisation**, vous accédez à la carte des données géographiques où se situe le terrain d'origine, composé d'un ou de plusieurs segments. En cliquant sur la carte, vous pourrez visualiser en mode plan ou satellite le site des travaux.

L'encadré **Maître d'ouvrage** affiche le numéro et le nom de compte identifiés comme maître d'ouvrage à la création du projet.

# 8.3 Participants

**Participant :** Terme générique utilisé pour nommer les propriétaires, intervenants et lieux récepteurs ayant un compte au système.

Le rôle du participant au projet est établi lors de l'ajout de celui-ci au projet. Il est possible d'inviter au projet plusieurs participants qui auront le même rôle, exception faite du propriétaire, du maître d'ouvrage ou du responsable du rejet accidentel, qui sont uniques et identifiés à la création du projet.

Certaines limitations quant au rôle de certains participants peuvent être appliquées par le système et/ou en fonction du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés.

Seuls les comptes ayant le rôle de **Propriétaire**, de **Maître d'ouvrage**, de **Responsable du rejet accidentel** et de **Gestionnaire de projet** pourront ajouter ou retirer des participants au projet.

À l'onglet Participants, vous retrouvez l'encadré Participants requis pour démarrer votre projet standard, infrastructure linéaire, rejet accidentel ou un projet de 200 t et moins, qui fournit la liste des participants requis pour démarrer votre projet.

Le tableau présente la liste des participants ayant reçu une invitation pour participer au projet. À l'intérieur de ce tableau, vous pouvez voir de quel type est le participant et s'il a confirmé ou non sa participation.

Tous les participants requis pour démarrer le projet devront avoir le statut **Confirmé** avant de pouvoir transporter des sols contaminés hors du terrain d'origine.



Québec 🚟







## 8.3.1 Participant confirmé à la création d'un projet

À la création d'un projet standard, d'infrastructure linéaire ou de rejet accidentel, certains participants seront automatiquement inscrits, soit le propriétaire, le maître d'ouvrage, le responsable du rejet accidentel ainsi que le gestionnaire de projet.

Le propriétaire, le maître d'ouvrage ou le responsable du rejet accidentel identifié à la création du projet peut être retiré ou remplacé par le compte ayant le rôle de gestionnaire du projet uniquement.

Le système assignera automatiquement le rôle de gestionnaire de projet au compte de l'utilisateur qui a créé le projet. Il est possible d'ajouter un autre gestionnaire de projet. Celui-ci aura les mêmes permissions que celui qui a créé le projet. Le gestionnaire de projet peut ajouter ou retirer un participant en tout temps, selon le statut du projet. Cependant, il est impossible de retirer le gestionnaire d'origine du projet. Le nombre de participants à un projet n'est pas limité.

## 8.3.2 Tableau | Liste des participants

Le tableau **Liste des participants** comporte les colonnes suivantes :

- Numéro du compte
- Nom du compte
- Adresse
- Rôle
- Statut
- Actions

Au tableau Liste des participants, la colonne Statut vous donne les réponses des participants à votre invitation. Il existe trois statuts:

- Confirmé
- Refusé \*
- En attente





\* Dans le cas où un participant refuserait son invitation par erreur, il serait possible de la lui retourner en cliquant sur l'icône ...

N.B. Un administrateur de compte ou un Gestionnaire de compte peuvent répondre à une invitation de participer à un projet.

## 8.3.3 Ajout d'un participant

Pour ajouter un participant à votre projet, celui-ci doit avoir un compte. Il est important de comprendre que vous invitez un compte au projet et non pas un utilisateur.

Il y a quatre types de comptes au système : **Propriétaire**, **Intervenant**, **Lieu récepteur** et **Transporteur**. L'attestateur a un compte, mais celui-ci est lié à son compte de type **Propriétaire** ou **Intervenant**.

Lorsque vous ajoutez un participant, celui-ci recevra une invitation par courriel qu'il pourra accepter ou décliner.

Pour ajouter un participant, cliquez sur l'icône . La fenêtre **Ajouter un participant** s'ouvrira et vous pourrez sélectionner le type de participant que vous voulez ajouter (voir le point 10 | Rôles au projet) du présent guide.

Selon le type de participant à ajouter au projet, dans le champ de recherche qui s'ouvrira, vous pouvez inscrire comme source de recherche :

- Ajout d'un attestateur : Au champ Attestateur, vous pouvez inscrire soit le numéro du compte ATT ou le nom ou prénom de l'attestateur que vous voulez inviter au projet;
- Ajout d'un gestionnaire de projet, d'un observateur ou d'un préposé aux bordereaux : Au champ Nom ou numéro du compte, vous pouvez inscrire le numéro du compte PAR ou PRO, ou le nom du compte que vous voulez inviter au projet;
- Ajout d'un lieu récepteur : Au champ Nom ou numéro du lieu, vous pouvez inscrire soit le numéro du compte LRT, QC ou ON, ou le nom du compte que vous voulez inviter au projet. Les champs Numéro de contrat du lieu récepteur, Numéro de devis (SEAO) et Numéro d'autorisation sont facultatifs.
  - Après l'acceptation de la participation du lieu récepteur au projet, il ne sera plus possible de modifier le Numéro de contrat du lieu récepteur, le Numéro de devis (SEAO) et le Numéro d'autorisation.
  - Dans le cas où un lieu récepteur a été fermé, son numéro ne sera pas inclus dans les résultats de votre recherche et ne pourra donc pas être ajouté au projet.
- Ajout d'un les lieux récepteurs hors Québec ayant un compte au système Traces Québec, vous pouvez effectuer votre recherche en utilisant le numéro du compte LRT ou le nom du compte que vous voulez inviter au projet. Pour une recherche avec le numéro du lieu récepteur, voici la liste d'abréviations selon la province où se situe le lieu récepteur :







Terre-Neuve-et-Labrador	TN
Île-du-Prince-Édouard	PE
Nouvelle-Écosse	NS
Nouveau-Brunswick	NB
Ontario	ON
Manitoba	MB
Saskatchewan	SK
Alberta	AB
Colombie-Britannique	CB
Yukon	YN
Territoires du Nord-Ouest	TN
Nunavut	NU

• Ajout d'un transporteur : Au champ Nom ou numéro du compte, vous pouvez inscrire soit le numéro du compte TRP ou le nom du compte que vous voulez inviter au projet. Les transporteurs auront automatiquement le statut **Confirmé** au projet.

Un transporteur qui doit participer dans un projet au Québec pour faire le transport de sols contaminés vers une autre province (Hors Québec) doit obligatoirement avoir un dossier pour pouvoir y participer.

Cliquez sur **Enregistrer** ou **Annuler**.

## 8.3.4 Ajout d'un lieu récepteur hors Québec n'ayant pas de compte

Les lieux récepteurs hors Québec ne sont pas tenus de s'inscrire à *Traces Québec*. Si le lieu récepteur hors Québec a un compte, vous l'ajoutez au projet comme les autres participants qui sont inscrits à *Traces Québec*.

Pour ajouter un lieu récepteur hors Québec qui n'a pas de compte, cliquez sur l'icône . La fenêtre **Ajouter un** participant s'ouvrira.

Sélectionnez Lieu récepteur, cochez la case Référencer un lieu hors Québec non inscrit. Remplissez les champs requis et cliquez sur Enregistrer.

N'ayant pas de compte, le lieu récepteur ne pourra pas répondre à l'invitation de participer au projet. Son statut sera automatiquement **Confirmé**.

## 8.4 Sols | Identification du lot

**Lot**: Identifiant, au terrain d'origine, pour le regroupement des sols contenant le(s) même(s) contaminant(s) et à la même plage de concentration établie en fonction des résultats d'analyses.

Un lot peut être composé de plusieurs échantillons, forages, sondages, polygones, lots et secteurs en lien avec le découpage du terrain. Ainsi, un lot permet de regrouper les sols provenant de plusieurs endroits sur le même terrain ayant la même plage de concentration (ex. : B-C) et le ou les mêmes contaminants (ex. : HAP, C10-C50, BPC).





N.B. Il est possible d'avoir plus d'un contaminant dans un lot, mais une seule plage de concentration doit être indiquée. Cette plage de contamination doit être la plus élevée des sols du lot.

Sols : À l'onglet Sols, le tableau présente le détail de chaque lot identifié au projet.

C'est à l'onglet **Sols** que vous ajoutez vos lots. Vous pourrez ajouter autant de lots que requis. Plusieurs lots peuvent être créés pour un même lieu récepteur.

Lorsque vous ajoutez un bordereau de suivi au projet, vous devez y référencer un lot. Toutes les informations inscrites au lot sélectionné vont se transcrire automatiquement au bordereau de suivi. Ce faisant, le temps requis pour finaliser le bordereau de suivi lors du chargement des sols sera plus rapide et cela évitera de possibles erreurs de saisie. Tous les bordereaux peuvent être créés avant les chargements et être récupérés lors du chargement par le préposé au bordereau avec l'application mobile.

Le tableau présentant les lots comporte les colonnes suivantes :

- Identification du lot
- Numéro d'autorisation
- Lieu récepteur
- Type de contaminants
- Concentration
- Type des sols
- État des sols
- Actions

En cliquant sur l'icône , vous pouvez effacer un lot, mais uniquement s'il n'a pas été attitré à un bordereau de suivi.

En cliquant à la colonne **Actions** sur l'icône du crayon / , vous accédez au lot. Vous pourrez modifier les informations suivantes :

- Type des sols
- État des sols
- Numéro d'échantillon

Selon le statut du bordereau de suivi auquel le lot est référencé, certaines modifications ne seront plus permises.

Si vous souhaitez modifier des informations autres que celles mentionnées, vous devrez créer un nouveau lot

## 8.4.1 Ajouter un détail des sols (lots)

Pour ajouter un détail des sols, cliquez sur l'icône et la fenêtre **Ajouter un détail des sols** s'ouvrira.

**Identification du lot :** Identifiant donné par le gestionnaire de projet ou le préposé au bordereau.



Québec





**Lieu récepteur :** Pour choisir un lieu récepteur, celui-ci doit au préalable avoir été ajouté comme participant au projet et avoir confirmé sa participation.

**Numéro d'autorisation :** Numéro émis par le lieu récepteur pour la réception des sols contaminés. Si vous avez plus d'un numéro d'autorisation émis par un ou plusieurs lieux récepteurs, il est possible de créer un lot pour chacun des numéros d'autorisation.

**Types de contaminants**: Hydrocarbure pétrolier C10-C50, hydrocarbure aromatique polycyclique, métaux et métalloïdes, hydrocarbures aromatiques monocycliques, hydrocarbures aliphatiques chlorés, composés phénoliques, composés benzéniques non chlorés, chlorobenzènes, autre composé inorganique, autre substance organique, biphényles polychlorés, dioxines et furanes, pesticide, salinité, autres.

- Concentration des contaminants : A-B, B-C, C-D, > D, aucune valeur limite réglementaire établie par le MELCCFP :
  - Dans le menu déroulant Concentration des contaminants, si vous sélectionnez l'option Aucune valeur limite règlementaire établie par le MELCCFP, la case Autre sera automatiquement sélectionnée. Un champ Autre contaminant apparaîtra alors, où vous devrez obligatoirement préciser le type de contaminant dont il s'agit.
- Type des sols : Argileux, graveleux, sablonneux, silteux, autres.
- État des sols : Sec, humide, boueux.
- Numéros d'échantillon : Identifiant servant à identifier un échantillon de sols.

Remplissez les champs requis et cliquez sur **Enregistrer**.

# 8.4.2 Ajouter un détail des sols (lots) | Projet standard ou d'infrastructure linéaire | Découverte fortuite

Pour un projet standard ou d'infrastructure linéaire, il est possible de créer un lot de sols pour des sols contaminés non caractérisés.

Au champ **Types de contaminants**, cochez la case **Découverte fortuite** ou au champ **Concentrations des contaminants**, sélectionnez **Découverte fortuite/Inconnu**. Vous serez en mesure d'enregistrer votre lot de sols sans devoir indiquer un type de contaminant et sa concentration.

## 8.4.3 Ajouter un détail des sols (lots) | Projet rejet accidentel Inconnu

Pour un projet rejet accidentel, il est possible de créer un lot de sols pour des sols contaminés dont le type de contaminants est inconnu

Au champ **Types de contaminants**, cochez la case **Inconnu** ou au champ **Concentrations des contaminants**, sélectionnez **Inconnu**.

Vous serez en mesure d'enregistrer votre lot de sols sans devoir indiquer un type de contaminant et/ou sa concentration.







### 8.5 Bordereau de suivi

Bordereau de suivi : Document dans lequel sont inscrites toutes les informations exigées par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, et relatives au transport de sols contaminés excavés à partir du terrain d'origine ou d'un lieu récepteur.

À l'onglet **Bordereaux**, le tableau présente la liste des bordereaux de suivi ayant été créés au projet. En cliquant sur le numéro du bordereau de suivi, vous aurez accès à l'ensemble des informations qui y sont inscrites. Au bas de la page, à la partie **Evénements du bordereau**, vous retrouvez, selon le statut du bordereau et du projet, le détail des événements suivants :

- Chargement
- Confirmation
- Réception
- Refus
- Retour / Redirection
- Attestation

Le tableau qui présente les bordereaux de suivi au projet comporte les colonnes suivantes :

- Nº de bordereau
- Concentrations
- Types de contaminants
- Matières rejetées (rejet accidentel)
- Lieu récepteur
- Numéro d'autorisation
- Date de chargement
- Date de réception/refus
- Statut
- Actions

Consultez les guides Bordereaux de suivi ou Bordereaux intermodaux disponibles sur notre site Web pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, à la page Guides de l'utilisateur et tutoriels.

## 8.6 Rapport

L'onglet Rapport ne sera accessible que lorsque le projet aura le statut Fermé.

L'onglet Rapport du menu contextuel du projet permet la production automatique du rapport de traçabilité en format PDF.

Le rapport de traçabilité contiendra, entre autres, les informations suivantes :

- Type de projet
- Date des événements au projet





- Tonnage des sols estimé et réel
- Terrains
- Participants
- Bilan de gestion des sols contaminés
- Bordereaux de suivis

## 9 Notes au menu contextuel

Chacun des onglets du menu contextuel permet d'ajouter des notes. Au bas de page, vous pouvez, en cliquant sur **Afficher les notes du projet**, accéder au menu pour ajouter des notes. Peu importe l'onglet sous lequel vous ajouterez une note, celle-ci sera visible et accessible à partir de tous les onglets du menu contextuel du projet, à l'exception de l'onglet **Rapport**. Une note peut être **Ouverte** ou **Fermée**.

Pour afficher les notes, cliquez sur **Afficher les notes du projet** et une page s'ouvrira. Pour fermer l'affichage, cliquez sur **Cacher les notes du projet.** 

Le tableau comporte trois colonnes selon le statut des notes :

- Ouvertes
- Fermées
- Toutes

On retrouve au tableau qui présente les notes les colonnes suivantes :

- Catégorie
- Notes
- Nom de l'utilisateur
- Nom du contact
- Date de création
- Date de fermeture
- Actions

Pour ajouter une note, cliquez sur le bouton **Ajouter** et une page s'ouvrira. Sélectionnez la catégorie et ajoutez votre note dans l'encadré **Note**. Ensuite, cliquez sur **Enregistrer** ou **Annuler**.

Les notes comportent huit catégories qui vous permettront de les classer de manière standardisée :

- Attestateur
- Bordereau
- Général
- Lieu récepteur
- Observateur
- Projet
- Propriétaire
- Transporteur







## 10 Rôles au projet

Il ne peut y avoir qu'un seul compte identifié comme propriétaire, maître d'ouvrage ou responsable du rejet accidentel au projet. Le compte de l'utilisateur qui crée le projet aura automatiquement le rôle de gestionnaire de projet.

Le nombre de participants au projet n'est pas limité. Dans un projet, il peut y avoir plus d'un gestionnaire de projet.

Rôles des participants qui sont déterminés à la création du projet :

- Propriétaire Projet standard
- Maître d'ouvrage Projet d'infrastructure linéaire
- Responsable du rejet accidentel Projet rejet accidentel
- Gestionnaire de projet Créateur du projet

Autres rôles des participants qui sont invités à participer au projet :

- Observateur
- Préposé aux bordereaux
- Transporteur
- Lieu récepteur
- Attestateur (voir le point 10.7 Rôle | Attestateur)

#### 10.1 Rôles | Propriétaire, maître d'ouvrage ou responsable du rejet accidentel

**Propriétaire :** Personne (physique ou morale) qui est propriétaire des sols contaminés qui seront excavés et transportés à l'extérieur du terrain d'origine.

**Maître d'ouvrage**: Toute personne, toute municipalité ou tout ministère qui demande la construction, la modification ou le démantèlement d'une infrastructure linéaire, en assure le fonctionnement et fixe les échéances des travaux et qui peut être le propriétaire du terrain d'où seront excavés les sols contaminés.

Responsable du rejet accidentel : Celui qui a causé le rejet accidentel et qui peut être le propriétaire ou non du terrain d'où seront excavés les sols contaminés.

Au menu contextuel du projet, le propriétaire, le maître d'ouvrage ou le responsable du rejet accidentel a accès à tous les onglets et à tous les droits de gérance au projet.

#### 10.2 Rôle | Gestionnaire de projet

Gestionnaire de projet : Participant qui crée un projet ou est invité à un projet à titre de gestionnaire de projet.

Au menu contextuel du projet, le gestionnaire de projet a accès à tous les onglets et il a tous les droits de gérance au projet.







#### 10.3 Rôle | Observateur

**Observateur**: Participant (personne morale ou physique) au projet dont les seuls droits d'accès sont de visualiser le projet.

Un compte de type Lieu récepteur ne peut pas être invité comme observateur au projet.

Au menu contextuel du projet, l'observateur a accès à tous les onglets en mode visualisation.

#### 10.4 Rôle | Préposé au bordereau

**Préposé au bordereau** : Le préposé au bordereau est désigné par le gestionnaire de projet pour participer à l'exécution de ceux-ci.

Le préposé au bordereau s'occupera de préparer les bordereaux de suivi et de les exécuter lors du chargement des camions au terrain d'origine ou au segment.

Au menu contextuel du projet, le préposé au bordereau a accès aux onglets **Participants**, **Sols** et **Bordereaux**. Le préposé au bordereau peut ajouter des lots de sols, des bordereaux et des participants de type Transporteur.

#### 10.5 Rôle | Transporteur

**Transporteur :** Transporteurs artisans ou entreprises possédant une flotte de camions œuvrant dans le transport de sols contaminés.

La principale tâche d'un transporteur est de transporter des sols contaminés du terrain d'origine vers un lieu récepteur.

Le transporteur qui participe à un projet de >200 t ou à une sortie de sols à partir d'un lieu récepteur doit avoir un compte actif sur *Traces Québec*. Il est à noter que le camionneur devra utiliser l'application mobile, entre autres pour le balayage du code QR et le suivi GPS.

Consultez le guide **Inscription - Transporteurs et gestion d'un compte** disponible sur notre site Web à la page **Guides de l'utilisateur et tutoriels**.

#### 10.6 Rôle | Lieu récepteur

Lieu récepteur : Tout lieu où sont déchargés, temporairement ou définitivement, des sols contaminés.

Le lieu récepteur a pour rôle au projet de procéder à la fermeture du bordereau de suivi, soit en acceptant ou en refusant les sols. Il ne peut pas créer de bordereau de suivi ni modifier les informations inscrites par le préposé au bordereau au terrain d'origine.

Généralement, cette responsabilité revient au préposé à la réception des camions, mais un administrateur de compte ou un gestionnaire peut également remplir cette tâche.



Québec Projets Page 38 de 50





Même si un projet a comme participants plusieurs lieux récepteurs, aucune information en lien avec un autre lieu récepteur ne sera accessible. Autrement dit, un lieu récepteur a uniquement accès aux bordereaux qui lui sont assignés dans le cadre d'un projet auquel il participe.

Au menu contextuel du projet, le lieu récepteur a accès aux onglets **Vue d'ensemble**, **Terrains** et **Bordereaux**. Son rôle de lieu récepteur se limite à la gestion des bordereaux de suivi dont il est le destinataire.

#### 10.7 Rôle | Attestateur

Pour accéder à votre compte de type **Attestateur**, à la barre de sélection **Nom du compte**, cliquez sur la flèche du menu déroulant et sélectionnez le compte débutant par ATT. Vous accéderez à votre compte de type **Attestateur**.

Consultez le guide Attestateurs disponible sur notre site Web à la page Guides de l'utilisateur et tutoriels.

## 11 Projets | Statuts d'un projet et actions requises

Il y a six statuts possibles pour un projet : **Ouvert**, **En cours**, **Complété**, **Attesté**, **Fermé** et **Annulé**. Selon le statut, des actions seront requises de la part du gestionnaire de projet, du propriétaire, du maître d'ouvrage, du responsable du rejet accidentel et/ou de l'attestateur.

#### 11.1 Projet ouvert

**Projet ouvert** : Un projet est ouvert dès qu'il est inscrit dans le système de traçabilité.

Un projet a le statut **Ouvert** dès qu'il est confirmé.

Action requise: Aucune.

#### 11.2 Projet en cours

Projet en cours : Un projet est en cours dès qu'un bordereau de suivi passe au statut En route.

Action requise: Aucune.

Un courriel sera envoyé à l'utilisateur ayant ouvert un projet inactif depuis 90 jours et plus, ainsi qu'à tous les administrateurs du compte identifiés comme Propriétaire, Maître d'ouvrage ou Responsable du rejet.

#### 11.3 Projet complété

**Projet complété** : Un projet est complété lorsque le dernier transport de sols contaminés a été effectué et notifié au système par le gestionnaire de projet.



## **Attestra**



Action requise : La terminaison du projet est de la responsabilité du gestionnaire de projet. À la suite du dernier transport de sols contaminés, il confirmera que le projet est complété. Avant de pouvoir notifier que le dernier transport de sols contaminés a été effectué, il faut vérifier que le statut des bordereaux de suivi est l'un des suivants :

- Sols recus/Refusés
- Ouverts

Un gestionnaire de projet ne pourra pas signifier que le dernier transport de sols contaminés a été effectué si un bordereau de suivi a le statut En route ou Refusés à traiter.

À la suite de la confirmation que le dernier transport de sols contaminés a été effectué, les bordereaux de suivi en statut Ouvert passeront automatiquement au statut Annulé. L'attestateur recevra un courriel à cet effet l'informant qu'il dispose d'un délai de 15 jours pour attester le projet.

Pour signifier que le dernier transport de sols contaminés a été effectué, à l'onglet Vue d'ensemble du menu contextuel du projet, vous devez cliquer sur le bouton Je confirme que le dernier transport de sols contaminés a été effectué.

> Avant de confirmer que le dernier transport de sols contaminés a été effectué, il est important de vérifier auprès du ou des lieux récepteurs que tous les sols sont définitivement acceptés.

Une fenêtre s'ouvrira et vous présentera le résumé des bordereaux, soit la quantité par statut. À la question Compléter le projet entraînera l'annulation des bordereaux ouverts et non utilisés. Voulez-vous procéder?

Cliquez sur le bouton correspondant à votre choix :

- Compléter le projet
- Annuler

Une fois que vous aurez cliqué sur le bouton Compléter le projet, vous serez dirigé à l'onglet Vue d'ensemble du menu contextuel du projet.

Vous y trouverez l'encadré **Projets** et le tableau **Historique des statuts du projet**.

À l'encadré **Projets**, vous trouverez les informations relatives au projet et le bouton **Modifier**.

En cliquant sur le bouton **Modifier**, vous accéderez à une page où il vous sera permis de :

- Modifier le nom du projet;
- Modifier la description du projet;
- Inscrire le bon de commande pour les frais de traçabilité;
- Inscrire le bon de commande pour les frais de redevances:
- Confirmer si le projet est visé ou non par le RCTSCE.

Une fois les modifications apportées, cliquez sur le bouton correspondant à votre choix :

- **Annuler**
- **Enregistrer**

Au tableau **Historique des statuts du projet**, vous retrouvez les colonnes suivantes :



## **Attestra**



- Date
- Statut
- Nom
- Lorsque vous aurez confirmé avoir complété le projet, un courriel sera envoyé automatiquement aux Administrateurs et aux Gestionnaires du compte ayant complété le projet. Ce courriel confirme que l'Attestateur est également avisé que le projet est au statut **Complété**, et que celui-ci dispose d'un délai de 15 jours pour procéder à l'attestation.

#### 11.3.1 Rouvrir le projet

Un projet complété peut être rouvert tant qu'il n'est pas attesté. En cliquant sur le bouton **Rouvrir le projet**, vous aurez accès à une fenêtre qui vous informera que tous les bordereaux annulés passeront au statut Ouvert.

Cliquez sur le bouton correspondant à votre choix :

- Rouvrir le projet
- Annuler

Si le projet est rouvert, vous devrez, à la fin du projet, confirmer de nouveau que le dernier transport de sols contaminés a été effectué.

Lorsqu'une situation particulière justifie la réouverture d'un projet fermé, une demande écrite doit être soumise au service à la clientèle – soutien Traces Québec, par un administrateur de compte. Cette demande sera analysée par l'équipe du service à la clientèle, qui pourrait, au besoin, demander des informations complémentaires. Dans certains cas, une autorisation préalable du Ministère pourrait être requise afin de permettre la réouverture du projet.

#### 11.4 Projet attesté

Projet attesté : Un projet est attesté lorsque le projet a été complété et que celui-ci a été attesté.

L'attestateur recevra un courriel l'informant que le projet a été complété, qu'il a quinze (15) jours pour effectuer son attestation et que le projet, une fois attesté, sera fermé. Ce sera la dernière étape au projet.

Il est possible d'attester partiellement un projet avec le statut **En cours**.

Consultez le guide Attestateurs disponible sur notre site Web à la page Guides de l'utilisateur et tutoriels.

#### 11.5 Projet fermé

**Projet fermé**: Un projet est fermé par le gestionnaire de projet, le propriétaire, le maître d'ouvrage et/ou le responsable du rejet accidentel lorsqu'il a eu la confirmation que le projet est attesté.

Un projet de 200 tonnes et moins ne requiert pas d'attestation.







Un projet peut être rouvert tant qu'il n'a pas été attesté. Une fois le projet en statut **Attesté**, le gestionnaire de projet recevra une notification et pourra procéder à la fermeture du projet. La fermeture du projet est la responsabilité du gestionnaire de projet.

Pour accéder à un projet au statut **Attesté** et procéder à sa fermeture, cliquez sur **Nº de projet**. Vous accédez au menu contextuel du projet à l'onglet **Vue d'ensemble.** 

Au bas de l'encadré **Projet**, vous retrouvez le bouton **Fermer le projet**. En cliquant sur le bouton, vous verrez s'ouvrir une fenêtre. À la question **Voulez-vous vraiment fermer le projet?**, cliquez sur **OK** ou **Annuler**.

> Important : Avant de procéder à la fermeture du projet, assurez-vous que tous les lieux récepteurs ont effectué le contrôle des sols et qu'aucun refus ne surviendra une fois le projet fermé.

<u>Cette action est irréversible</u>. Si vous cliquez sur **Fermer**, le projet sera accessible uniquement en mode visualisation. Vous aurez alors accès à l'onglet **Rapport** du menu contextuel, où vous pourrez générer automatiquement le rapport de traçabilité en format PDF.

#### 11.6 Projet annulé

**Projet annulé :** Un projet est annulé par le gestionnaire de projet uniquement si aucun bordereau de suivi n'a été déclaré chargé.

Aucun rapport de traçabilité ne sera généré. Un projet au statut Annulé ne peut pas être rouvert.

# 12 Modification du Propriétaire, Maître d'ouvrage, Responsable du rejet accidentel

Il est possible de modifier le propriétaire, maître d'ouvrage ou responsable du rejet identifié au projet, si nécessaire. Pour ce faire, le compte identifié en tant gestionnaire de projet doit se diriger dans la section **Participants** du projet en question, puis cliquer sur l'icône de crayon dans la colonne **Actions**.









#### 12.1 Le propriétaire a un compte

Lorsque vous aurez cliqué sur le crayon, le système vous demandera de rechercher le nouveau propriétaire, et d'entrer son numéro de compte dans la case, et clique sur **Continuer** lorsque ce serait fait.



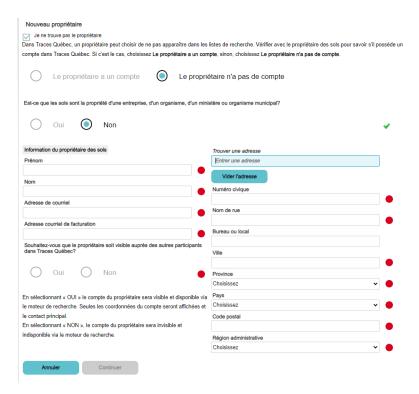
#### 12.2 Propriétaire sans compte existant

Dans l'éventualité où le gestionnaire du projet ne trouve pas le nouveau propriétaire, celui-ci devra cocher la case **Je ne trouve pas le propriétaire**, cocher **Le propriétaire** n'a pas de compte puis remplir les champs requis, et cliquer sur **Continuer** lorsque ce sera fait.

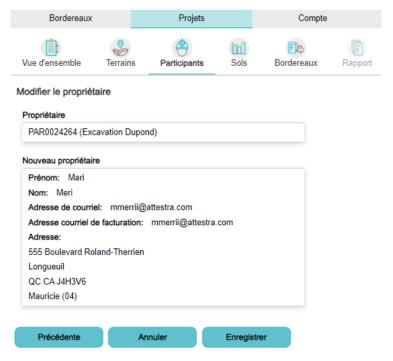








Vous verrez alors à l'écran les informations du nouveau propriétaire, que vous devrez confirmer en cliquant sur **Enregistrer**.







Lorsque ce sera fait, vous recevrez un courriel vous avisant que vous avez été retiré d'un projet à titre de propriétaire. Aucune action de votre part n'est requise.

Le nouveau propriétaire recevra également un courriel, mais pour lui indiquer qu'il a été identifié à un projet en tant que propriétaire, auquel il devra répondre en cliquant sur **Répondre à l'invitation**.



Bonjour Mari Meri

Vous avez été identifié dans Traces Québec par Jean Martel (Excavation Dupond) à titre de propriétaire pour le projet Garage Texaco Longueuil situé au : 345 Rue verduny Longueuil, QC CA J4V2E7 Montérègie (16)

Veuillez cliquer sur le bouton suivant pour accéder à Traces Québec et accepter ou décliner l'invitation.

Ou utilisez ce lien directement: https://melcc-tracesolstaging.traceability.ca/login/new-account/token/8ec65d7c1387be9b50e11455a3c35ff4/email/mmerrii%40attestra.com/redirect\_url/L3Byb2p1Y3O%3D?language=ffr

Des frais de 2,13\$/t vous seront facturés pour la gestion des sols contaminés

important : Si l'invitation demeure non répondue ou si vous déclinez l'invitation, le projet inscrit dans Traces Québec ne pourra pas démarrer ou se poursuivre

Pour plus d'information sur le projet, veuillez communiquer avec Jean Martel aux coordonnées suivantes l'éléphone : 345.343.5555

Dès que le nouveau **Propriétaire/Maître d'ouvrage/Responsable du rejet** aura accepté sa participation au projet, l'adresse de facturation sera modifiée automatiquement.

## Lieu récepteur

## 13 Onglet | Projets | Menu principal

À l'onglet **Projets** du menu principal, vous retrouvez deux tableaux : **Liste des projets auxquels vous êtes invité** et **Liste des projets auxquels vous participez**.

Le tableau **Liste des projets auxquels vous êtes invité** va s'afficher uniquement s'il y a un ou des projets pour lesquels vous devez accepter ou décliner l'invitation.

#### 13.1 Liste des projets auxquels vous êtes invité

Au tableau **Liste des projets auxquels vous êtes invité**, vous retrouvez, à la colonne **Actions**, les boutons **Accepter** et **Décliner** servant à répondre à l'invitation de participer ou non au projet.

Le tableau Liste des projets auxquels vous êtes invité comporte les colonnes suivantes :

- Numéro de projet
- Terrain
- Informations contractuelles
- Nom du lieu
- Invité par
- Actions Accepter ou Décliner







Liste des projets auxquels vous êtes invité



En cliquant sur le **Nº du projet**, vous aurez accès aux onglets **Vue d'ensemble** et **Terrains** du menu contextuel en mode visualisation. Voir le présent guide au point 14 Menu contextuel | Projets auxquels vous participez pour obtenir de plus amples informations.

#### 13.2 Accepter ou décliner une invitation

Seul un administrateur ou un gestionnaire de compte pourra accepter ou décliner une invitation. Votre réponse sera transmise directement par le système et sera inscrite au tableau **Liste des participants au projet**.

#### 13.2.1 Accepter ou décliner une invitation | Participant ayant un compte

Cliquez sur le bouton **Accepter** ou **Décliner** pour répondre à l'invitation de participer au projet. Aucune action supplémentaire n'est requise.

#### 13.3 Liste des projets auxquels vous participez

Au tableau listant les projets auxquels vous participez, vous avez accès à tous les projets auxquels vous participez, et ce, pour tous les lieux récepteurs (QC) inscrits à votre compte (LRT).

Le tableau Liste des projets auxquels vous participez comporte les colonnes suivantes :

- Numéro de projet
- Nom
- Description
- Type
- Adresse
- Numéro du lieu récepteur
- Statut
- Actions (se retirer d'un projet\*)



<sup>\*</sup>Seul un administrateur ou un gestionnaire de compte pourra se retirer d'un projet et uniquement si celui-ci a le statut **Ouvert**.





En cliquant sur **N° de projet**, vous accédez au menu contextuel du projet (voir le point 14 | Menu Contextuel | Projets auxquels vous participez) du présent guide.

#### 13.4 Visibilité des projets En cours

Seuls les projets ayant le statut **En cours** sont affichés, du plus récent au plus ancien, basé sur le numéro de projet.

Les projets ayant les statuts Ouvert, Complété, Attesté, Fermé et Annulé ne seront pas affichés par défaut.

Pour visualiser tous les projets, cliquer sur l'icône afin de voir les filtres, puis décocher la case. Seuls les projets ayant le statut En cours sont affichés, cliquer sur le bouton Rechercher.



Les projets ayant les statuts **Ouvert**, **Complété**, **Attesté**, **Fermé** et **Annulé** seront affichés du plus récent au plus ancien selon le numéro de projet.

## 14 Menu contextuel | Projets auxquels vous êtes invité

Cliquez sur le **N° de projet** pour accéder au menu contextuel du projet. Le menu contextuel comporte deux onglets : **Vue d'ensemble**, **Terrains** en mode visualisation.

#### 14.1 Onglet | Vue d'ensemble

À l'onglet **Vue d'ensemble**, vous retrouvez deux encadrés : **Projet**, vous donnant les informations inscrites au projet, et **Contact principal**, vous présentant les coordonnées du contact principal. Vous verrez également les **Informations contractuelles**.

#### 14.2 Onglet | Terrains

**Terrain d'origine :** Le terrain d'où sont excavés les sols contaminés.

L'onglet Terrains comporte trois encadrés : Terrain, Localisation et Propriétaire, Maître d'ouvrage ou Responsable du rejet accidentel, selon le type de projet.

À l'encadré **Terrain**, vous retrouvez les coordonnées du terrain d'origine ou des segments dans le cas d'un projet d'infrastructure linéaire.







À l'encadré **Localisation**, vous accédez à la carte des données géographiques où se situent le terrain d'origine et les segments. En cliquant sur la carte, vous pouvez visualiser en mode plan ou satellite le site des travaux. L'encadré **Propriétaire**, **Maître d'ouvrage ou Responsable du rejet accidentel** affiche le numéro et le nom de compte identifiés comme **propriétaire**, **maître d'ouvrage ou responsable du rejet accidentel** à la création du projet.

## 15 Menu contextuel | Projets auxquels vous participez

Cliquez sur le **N° de projet** pour accéder au menu contextuel du projet. Le menu contextuel comporte trois onglets : **Vue d'ensemble**, **Terrain** et **Bordereaux**.

#### 15.1 Onglet | Vue d'ensemble

À l'onglet **Vue d'ensemble**, vous retrouvez deux encadrés : **Projet**, vous donnant les informations inscrites au projet, et **Contact principal**, vous présentant les coordonnées du contact principal.

Les **informations contractuelles** se trouvent au bas de cette section et peuvent être modifiées en cliquant sur le crayon situé à droite, dans la colonne **Actions** 

Informations contractuelles					
				1	1 - 1 (1)
No Lieu récepteur	Nom	Numéro de contrat	Numéro de devis (SEAO)	Numéro d'autorisati	ion Actions
QC0112672 🗐	Lieu de valorisation des sols contaminés avec acte statutaire	Contrat 1	Devis 1	Autorisation 1	
				1	1 - 1 (1)

#### 15.2 Onglet | Terrains

**Terrain d'origine :** Le terrain d'où sont excavés les sols contaminés.

L'onglet Terrains comporte trois encadrés : Terrains, Localisation et Propriétaire, Maître d'ouvrage ou Responsable du rejet accidentel.

À l'encadré **Terrains**, vous retrouvez les coordonnées du terrain d'origine ou des segments dans le cas d'un projet d'infrastructure linéaire.

À l'encadré **Localisation**, vous accédez à la carte des données géographiques où se situe le terrain d'origine. En cliquant sur la carte, vous pouvez visualiser en mode plan ou satellite le site des travaux.

L'encadré **Propriétaire**, **Maître d'ouvrage ou Responsable du rejet accidentel** affiche le numéro et le nom de compte identifiés comme propriétaire, maître d'ouvrage ou responsable du rejet accidentel à la création du projet.







#### 15.3 Onglet | Bordereaux

**Bordereau de suivi :** Document dans lequel sont inscrites toutes les informations exigées par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés, et relatives au transport de sols contaminés excavés à partir du terrain d'origine ou d'un lieu récepteur.

À l'onglet **Bordereaux**, le tableau présente la liste des bordereaux de suivi créés au projet que vous avez sélectionné et qui sont liés à votre compte LRT. Vous avez accès aux bordereaux de suivi des projets ouverts ou en cours, et ce, pour tous les lieux récepteurs (QC) inscrits à votre compte (LRT).

Il est possible de changer de projet à partir du champ **Projets** en haut de page à l'aide du menu déroulant.

En cliquant sur le numéro du bordereau de suivi, vous aurez accès à l'ensemble des informations inscrites au bordereau de suivi. Au bas de la page à la partie **Événements du bordereau**, vous retrouvez, selon le statut du bordereau et du projet, le détail des événements suivants :

- Chargement
- Réception
- Refus
- Attestation

Le tableau listant les bordereaux de suivi au projet comporte les colonnes suivantes :

- Nº de bordereau
- Nº de projet
- Nom du projet
- Date de chargement
- Date de réception/Refus
- Numéro d'autorisation
- Lieu récepteur
- Tonnage estimé
- Statut

Consultez les guides **Bordereaux de suivi** ou **Bordereaux intermodaux** disponibles sur notre site Web pour obtenir de plus amples informations à ce sujet, à la page **Guides de l'utilisateur et tutoriels**.

Pour voir les bordereaux de suivi des projets ayant un statut autre qu'Ouvert ou En cours, référez-vous à la section 14.3, visibilité des projets en cours.







### 16 Soutien technique et Service à la clientèle (SAC)

Vous avez des questions concernant l'utilisation de *Traces Québec* ou vous éprouvez des difficultés techniques lors de son utilisation?

Nous vous invitons à communiquer avec un agent du Service à la clientèle d'Attestra aux coordonnées suivantes :

Du lundi au vendredi, de 7 h à 16 h 30 (sauf les jours fériés)

Téléphone : 450 677-1757 Téléphone sans frais : 1 866 270-4319 Télécopieur : 1 866 473-4033

Portail: https://soutien-tracesquebec.attestra.com

Vous éprouvez des difficultés qui vous empêchent de procéder au transport de vos sols contaminés excavés en dehors des heures d'ouverture du Service à la clientèle et avez besoin d'une assistance immédiate?

Un service de soutien téléphonique pour les questions techniques urgentes est également offert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour joindre notre soutien technique téléphonique d'urgence :

- En dehors des heures d'ouverture du Service à la clientèle, téléphonez au : 1 866 270-4319.
- Suivez les instructions téléphoniques : si votre appel ne requiert pas une assistance immédiate, laissez un message et un membre du Service à la clientèle vous contactera durant nos heures d'ouverture.

Pour les demandes urgentes demandant une assistance immédiate, vous serez transféré directement à l'agent qui est de garde. Dans l'éventualité où l'agent serait au même moment déjà en contact avec un autre utilisateur, laissez un message et on vous recontactera le plus rapidement possible.

#### **Attestra**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 050 Longueuil (Québec) J4H 4E8

Téléphone : 450 677-1757 - Téléphone sans frais : 1 866 270-4319 Télécopieur : 450 679-6547 - Télécopieur sans frais : 1 866 473-4033

Site Internet : www.attestra.com

Attestra conserve tous les droits de propriété. La reproduction intégrale ou partielle, la transmission électronique ou par tout autre moyen, la modification et l'utilisation à des fins commerciales ou publiques sont interdites sans l'autorisation préalable d'Attestra.

